

ANNEXE 2

Réponse de Mine Arnaud aux comités citoyens, 19 septembre 2014

555, boulevard René-Lévesque Ouest 690, boulevard Laure bureau 500 bureau 121
Montréal (Québec) H2Z 1B1 Sept-Îles (Québec) G4R 4N8 Téléphone : 514-397-9191
Téléphone : 418-960-0060 Info@minearnaud.com www.minearnaud.com

Sept-Îles, le 19 septembre 2014

Madame Louise Gagnon
Madame Karine Bond
Monsieur Denis Bouchard

Mesdames, Monsieur,

Nous vous adressons la présente en réponse à votre courriel du 8 septembre dernier dans lequel vous souleviez le manque de transparence de la part de Mine Arnaud. Je profite de cette occasion pour préciser la démarche de Mine Arnaud depuis le début du projet afin de vous assurer que la transparence est au coeur de nos actions. Ainsi, l'équipe de Mine Arnaud :

☐ A tenu à informer les citoyens du Canton Arnaud dès le début du projet (en 2010) en procédant à des séances d'information dans le Canton Arnaud et auprès de différents intervenants locaux avec l'information disponible à ce moment (avis de projet) et avant d'entamer les travaux de son étude d'impact sur l'environnement (ÉIE);

☐ A procédé, en 2011 et 2012, à plusieurs visites de type porte-à-porte auprès des résidents du Canton Arnaud qui désiraient avoir de l'information sur le projet et nous faire part de certaines préoccupations qu'ils avaient;

☐ A rendu publique son étude d'impact sur l'environnement au même moment que son dépôt aux ministères concernés le 26 mars 2012, soit approximativement un an avant que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) la rende publique selon la Loi sur l'environnement, permettant ainsi aux citoyens d'avoir accès aux différentes études et aux compléments d'information produits par Mine Arnaud et ce, approximativement un an et demi avant la tenue d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

☐ A mis sur pied un processus de préconsultations préalables en trois étapes durant l'année 2012 afin de présenter son projet, d'échanger avec la population, de répondre aux questions et de recenser les préoccupations. Les experts ayant travaillé à la réalisation de l'ÉIE se sont même rendus disponibles pour la tenue de kiosques

d'information durant trois jours dans un centre commercial local afin de répondre aux questions des citoyens. Ce processus a permis à Mine Arnaud de réfléchir à de nouvelles avenues afin de répondre aux préoccupations des citoyens et de moduler certains aspects de son projet;

☒ A répondu, par écrit et/ou par courriel depuis 2010, à près de 400 questions de la part des trois regroupements que vous représentez;

☒ A répondu, par écrit et/ou par courriel depuis 2010, aux questions des citoyens de la région;

☒ A ouvert un bureau de liaison communautaire en novembre 2011 à Sept-Îles ayant comme objectif d'y accueillir les citoyens, d'échanger avec eux, de répondre à leurs préoccupations et de développer une relation de proximité avec le citoyen afin d'établir un lien de confiance;

☒ A tenu plus d'une cinquantaine de séances d'information supplémentaires sur son projet au cours des années 2010 à 2013;

☒ A développé un cadre d'ententes et d'acquisitions afin d'établir des règles claires et connues de tous dans le but d'assurer l'équité entre les propriétaires du Canton Arnaud. Cette proposition dépasse largement les obligations légales s'appliquant au projet Mine Arnaud et repousse les limites de ce qui s'est fait au Québec jusqu'à présent dans des situations similaires;

☒ A été la première entreprise minière du Québec à accepter d'utiliser la grille d'analyse de développement durable de la Chaire en éco-conseil de l'UQAC afin d'évaluer son projet et par le fait même, à rendre publics les résultats de cette évaluation.

Nous croyons que notre équipe n'a négligé aucun effort afin de rencontrer les attentes de la population, voire à repousser certains standards de l'industrie. Dès cet automne, le Comité de consultation et de suivi débutera ses travaux assurant ainsi un lien permanent entre Mine Arnaud et la population même si aucun certificat d'autorisation n'a été émis à l'égard du projet jusqu'à présent.

Mine Arnaud tient à vous rappeler qu'à la lumière de l'information disponible sur le projet, le MDDELCC et la Direction de la santé publique n'ont pas recommandé la production d'une étude toxicologique. Or, toujours dans le but de rassurer la population et à la demande de certains citoyens et les regroupements que vous représentez, Mine Arnaud a mandaté la firme Sanexen afin de produire une évaluation des risques toxicologiques liés à l'exploitation d'une mine d'apatite dans le Canton Arnaud.

Les conclusions de l'étude toxicologique indiquent que le projet ne présente aucun risque significatif pour la santé de la population riveraine du projet ou des secteurs plus éloignés. Ces risques ont été évalués pour des effets de courte durée (aiguë) et longue durée (chronique). Ces résultats ont été interprétés en fonction des critères d'acceptabilité de l'Institut national de santé publique du Québec.

En terminant, nous réitérons que nos actions et décisions sont guidées par notre souci de transparence, par notre respect envers l'environnement, la santé et les communautés locales. Notre équipe est dévouée à la réalisation d'un projet respectant les normes et les critères les plus élevés de l'industrie minière et elle ne néglige aucun aspect en s'assurant d'avoir les meilleures mesures d'atténuation et ce, toujours en collaboration avec les experts du MDDELCC. 3

Veuillez agréer, Mesdames, Monsieur, mes salutations les plus sincères.

François Biron
Directeur de projet

c.c. Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Monsieur Yves Bolduc, ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Monsieur Jonathan Genest-Jourdain, député de Manicouagan
Madame Lorraine Richard, députée de Duplessis
Monsieur Réjean Porlier, maire de Sept-Îles
Monsieur Raymond Chabot, conseiller principal, ACEE
Monsieur Alain Gaudreault, directeur de la Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales – Côte Nord